PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE Séance du 25 Janvier 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à vingt heures, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. La convocation a été faite le 18 janvier 2016, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 28 janvier 2016.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères municipales : FLEUROT Marie-Thérèse, LEJARS-GROS Catherine, MASCI Patricia Messieurs les conseillers municipaux : CHATILLON Christophe, DECORNY Jérôme, Jean-Luc STAROSSE, ADAM Rémi, MICHEL Jérôme et TURCHETTO Régis

Absent: Nicolas MAIREL.

Ont donné procuration : Monsieur THIEBAUT Eric ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Madame Catherine LEJARS-GROS

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 04 décembre 2015 est accepté à l'unanimité

01-02 Demandes de subvention

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de construction de logements sociaux peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR.

Monsieur le maire précise que l'acquisition a été actée par délibération du 04 juillet 2014 pour un montant de 4 500 € hors frais de notaire.

Il précise que ce dossier peut être subventionné à hauteur de 25 % plafonné à 200 000 € au titre de la DETR, et à hauteur de 10 % sur les fonds FEDER sur un montant estimatif de travaux subventionnable de 147 660 €.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour un montant estimatif de 204 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- DEMANDE qu'un dossier de subvention soit déposé auprès des services de l'Etat au titre de la DETR
- DEMANDE qu'un dossier de subvention soit déposé sur les fonds FEDER
- AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

03 Emprunt

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que pour financer le projet de construction des logements, la commune devra contracter un emprunt auprès d'un organisme de crédit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE que monsieur le Maire réalise les démarches nécessaires pour contracter un emprunt pour la création de logements
- AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

04 - Modification des statuts de la CCT

Vu l'article L 5211-17 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral de fusion des communautés de communes du Toulois et des Côtes en Haye du 22 avril 2013

Vu l'arrêté préfectoral de modification des statuts de la Communauté de Communes du 08 décembre 2014,

Vu la délibération n° 133-2015 du 16 décembre 2015, adopté par l'assemblée de la Communauté de Communes du Toulois (CCT), définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°134-2015 du 16 décembre 2015 de modification des statuts de la CCT, adopté par l'assemblée de la Communauté de Communes du Toulois, portant sur l'ajout de l'aire de grand passage des gens du voyage et le toilettage dans la rédaction des statuts,

Considérant l'intérêt qui s'attache à transférer à la CCT la gestion de l'aire de grand passage pour les gens du voyage, par souci d'harmonisation et de simplification avec l'aire d'accueil déjà gérée par la CCT,

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les modifications statutaires énoncées ci-dessous (apparaissant en bleu dans le texte) et validées par l'assemblée de la CCT (délibération 134-2015).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

• Actions économiques socio-économiques et touristiques d'intérêt communautaire

Actions touristiques:

✓ Accueil, promotion et animation touristique par l'intermédiaire de l'Office du Tourisme de Toul et du Toulois ou de toute autre structure d'y substituant la Maison du Tourisme en Pays Terres de Lorraine.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

✓ Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

Création d'une déchèterie de Bernécourt

CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire suivants : Piscine des Glacis, centre aquatique qui remplacera l'équipement précédent centre aquatique Ovive
- Gestion et équipements d'équipements sportifs structurants pour le territoire :

Gymnase et terrains à Toul croix de Metz

Stade, gymnase et terrain à Toul Valcourt

Gestion et équipements d'une cuisine centrale au collège Croix de Metz à Toul

Fourniture et livraison des repas pour les collectivités adhérentes et pour les centres de loisirs implantés sur le territoire

- Adhésion au Syndicat Mixte Grand Toulois chargé d'exercer les missions suivante pour le compte des collectivités adhérentes :
 - > Le fonctionnement, l'investissement et la gestion d'une cuisine centrale installée au collège Croix de Metz à Toul
 - > La fourniture et la livraison des repas pour les centres de loisirs implantés au sein de son périmètre ;
 - > Le fonctionnement, l'investissement et la gestion des équipements sportifs appartenant au syndicat et utilisés par les écoliers, les collégiens, les lycéens et les associations sportives des collectivités adhérents. Les équipements sportifs concernés sont adossés aux collèges du Toulois et jouxtent les établissements suivants
 - à Toul "Croix de Metz" (un gymnase, des terrains extérieurs de basket et handball et une piste de course à pied)
 - à Toul "Valcourt" (un stade d'athlétisme, un gymnase et des terrains extérieurs handball, basket, football)
 - à Colombey les Belles (un gymnase, des terrains extérieurs de baskets et handball et une piste pour la course à pied)
 - > Apprentissage de la natation scolaire pour les élèves des classes élémentaires ainsi que le transport nécessaire pour exercer cette compétence
 - > Portage d'études relatives à l'évolution des services aux publics et à la réalisation d'équipements structurants.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Création, gestion et entretien de la vélo route voie verte sur la section Pierre-la-Treiche/Chaudeney-sur-Moselle de la bouche de la Moselle (à déplacer dans la compétence "Action de Promotion du Territoire)
- Subvention au ravalement de façades (dans le cadre de la CDL)

DISTRIBUTION D'ENERGIE PUBLIQUE

Distribution publique d'énergie électrique à l'exception de la maîtrise d'ouvrage des travaux de 1er établissement, de renforcement, d'amélioration et de perfectionnement des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique. Adhésion au syndicat mixte départemental d'électricité (SDE54). Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte départemental d'électricité (SDE54).

ACTIVITES CULTURELLES ET D'ANIMATION

- > Lecture publique mise en réseau des animations des différents points de lecture de la CCT, afin de les aider à se rencontrer, d'échanger autour de sessions de formation programmée par la CCT sur différentes thématiques autour de la lecture ou de différentes animations.
- > Constitution d'un parc de matériel qui pourra être mise à la disposition des communes, associations locales et particuliers (selon règlement) pour leurs manifestations culturelles et sportives.
- > Organisation ou soutien de manifestations entrant dans le cadre de la CDC, CDL ou tout autre dispositif s'y substituant, le cas échéant en partenariat avec les associations et organismes concernés, ainsi que les actions visant à développer l'esprit communautaire et à favoriser la promotion du territoire.
- > Favoriser la diffusion et l'accès aux pratiques culturelles par le biais de programmations communautaires dont le rayonnement est d'au moins 3 communes.
- > Conduite ou aide aux actions de coopération décentralisée avec les structures intercommunales internationales
- > Organisation ou soutien de manifestations susceptibles d'intéresser l'ensemble des habitants du territoire
 - Organisation et/ou soutien de manifestations culturelles, sportives, éducatives.... en lien avec les champs d'action de la CCT et à rayonnement intercommunal (application du règlement d'attribution des subventions)
 - constitution d'un parc de matériel qui pourra être mis à la disposition des communes, associations locales et particuliers (selon règlement) pour leurs manifestations locales culturelles, sportives....
 - Conduite ou aide aux actions de coopération décentralisée avec les structures intercommunales internationales

ACTION DE PROMOTION DU TERRITOIRE

 Création, gestion et entretien de la vélo-route voie verte sur la section Pierre-la-Treiche/Chaudeneysur-Moselle de la boucle de la Moselle. (Déplacé)

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Création, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sis Route de Verdun à Toul et de l'aire de grand passage située à Toul à compter du 1er Avril 2016.

Hormis ces modifications, les autres compétences de la CCT demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE ces modifications de compétences
- DEMANDE que les statuts soient modifiés en ce sens

05 - Renouvellement adhésion COSOLUCE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires pour les logiciels COSOLUCE.

Il précise que ce renouvellement est pour 3 ans et que le montant annuel de la cotisation s'élève à 1640 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires pour les logiciels COSOLUCE
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

06 - Projet AOC 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le but de ce projet et l'intervention de la SAFER.

Il précise que la SAFER a proposé à la commune l'achat de terrains lui appartenant pour une surface globale 6,78 ares. Les parcelles concernées sont :

Lieu-Dit	Section	N° Section	Surface
Aux Chênes	AB	0488	86 ca
En Sorel	G	0113	4 a 10 ca
En Bleussin	G	0351	1 a 12 ca
Cote Ginot	G	0643	60 ca
Bas de Montignon	G	0729	10 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE la vente des parcelles nommées ci-dessus à la SAFER ceci dans le cadre du projet « Vignoble 2020 »
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Informations:

CAUE: construction logements

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le CAUE a adressé un courrier précisant qu'il accompagnera gratuitement la commune sur le projet de construction des logements sociaux

Logements sociaux

Monsieur Hery est venu présenter les premières esquisses pour le projet de construction. Les remarques du conseil municipal ont été consignées pour compléter les informations qui seront communiquées à l'architecte.

Café du Commerce

Le 21 janvier la CAO a ouvert des plis concernant la candidature des architectes. 13 dossiers avaient été déposés, 4 candidatures ont été retenues. Les auditions seront organisées.

<u>Ecole</u>

Un compte rendu est fait par monsieur Rémi ADAM. Le permis de construire a été déposé en décembre, les premiers travaux sont prévus en milieu d'année 2016 et la rentrée est prévue si tout se passe bien en janvier 2017.

Fin de séance 21 h 50

Ordre du jour de la séance du 25 Janvier 2016 :

- 1 et 2 Demande de subvention pour la création de logements
 - 3 Emprunt
 - 4 Modification des statuts de la CCT
 - 5 Renouvellement de l'adhésion COSOLUCE
 - 5 Projet AOC 2020

Signatures:

Rémi ADAM	
Christophe CHATILLON	
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	
Catherine LEJARS-GROS	
Nicolas MAIREL	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	Ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE
Régis TURCHETTO	